



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Title - Sujet Overhead Powerline Maintenance	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6895-190013/A	Date 2018-11-16
Client Reference No. - N° de référence du client W6895-190013	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$EDM-024-11485
File No. - N° de dossier EDM-8-41099 (024)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-01-03	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Standard Time MST	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tiet, Anthony	Buyer Id - Id de l'acheteur edm024
Telephone No. - N° de téléphone (587)926-1376 ()	FAX No. - N° de FAX (780)497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE 4 WING CFB COLD LAKE 6550 STN FORCES, B7 COLD LAKE Alberta T9M2C6 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer includes provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes comprend des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE.....	3
1.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	4
1.4 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE.....	5
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	7
2.5 LOIS APPLICABLES	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	8
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	8
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	10
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	10
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION.....	10
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	11
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	11
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET D'ASSURANCES	13
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	13
6.2 EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	13
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	14
A. OFFRE À COMMANDES	14
7.1 OFFRE.....	14
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	14
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	14
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	15
7.5 RESPONSABLES.....	15
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	16
7.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS.....	16
7.8 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES.....	16
7.9 INSTRUMENT DE COMMANDE.....	17
7.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES.....	18
7.11 LIMITATION FINANCIÈRE	18
7.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	18
7.13 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	18
7.14 LOIS APPLICABLES	19
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	20
7.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....	20
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	20
7.3 DURÉE DU CONTRAT	20
7.4 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	20
7.5 PAIEMENT.....	20

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.6	INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	21
7.8	CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	21
ANNEXE « A »	23
	ÉNONCÉ DES TRAVAUX	23
ANNEXE « B »	29
	BASE DE PAIEMENT	29
ANNEXE « C »	54
	LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	54
ANNEXE « D »	57
	EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE	57
ANNEXE « E »	60
	RAPPORTS D'OFFRE A COMMANDES	60
ANNEXE « F »	61
	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	61

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Le ministère de la Défense nationale (MDN) désire établir une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la prestation de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, du matériel, du transport et de la supervision nécessaires en vue de fournir, livrer, maintenir, nettoyer et réparer ou remplacer au besoin la ligne aérienne d'électricité (25 kV et 4 160 V) aux divers emplacements à la 4^e Escadre Cold Lake du MDN à Cold Lake (Alberta) et au Polygone d'évaluation de Primrose Lake (PLER), à environ 40 km au nord de MDN Cold Lake.

Jusqu'à deux offres à commandes seront publiées pour ce besoin d'une durée de trois ans et deux périodes d'option d'un an.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les offrants devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>.)

1.4 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2018-05-22), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 120 jours

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiqués à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

BRU: Western Region Bid Receiving Unit (Edmonton)
Adresse : 5e étage Tour, ATB Place Tower, 10025 avenue Jasper
Edmonton, AB T5J 1S6

Connexion postal : ROReceptionSoumissions.WRBidReceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Aucune soumission ou offre transmise directement à cette adresse de courriel ne sera acceptée. Le présent courriel vise simplement à ouvrir une conversation Connexion postal, conformément aux instructions uniformisées.

Télécopieur : 780-497-3510

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () Non ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 10 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

- Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postal a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.
- Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations

- Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (1 exemplaires papier)

Section II : Offre financière (1 exemplaires papier)

Section III : Attestations (1 exemplaires papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

- Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe « B », Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures – offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « F » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « F » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

Clause du Guide des CUA [C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

L'omission de respecter ces critères obligatoires à la clôture de l'invitation à soumissionner rendra votre soumission irrecevable et elle sera rejetée sans autre forme d'examen.

1. Respect des conditions générales du présent document; et
2. Capacité d'exécuter la totalité des travaux décrits à l'Annexe « A ».

4.1.2 Évaluation financière

Le total global de l'offre de prix sera calculé comme suit :

- a) Le prix calculé pour chaque emplacement est obtenu en multipliant les valeurs d'utilisation estimées par le prix unitaire.
- b) Le prix évalué total correspond à la somme de tous les prix calculés en fonction de l'ensemble du 5 années.

4.2 Méthode de sélection

L'offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. La recommandation pour l'attribution d'une offre à commandes se fera en fonction de l'offre recevable la plus basse globalement.

C'est le Canada a l'intention d'émettre jusqu'à 2 offres à commandes pour chaque emplacement géographique.

Si seulement 2 offre recevable est reçue, les offres à commandes seront attribuées de la façon suivante :

- a. La première offre à commandes autorisent l'utilisation, sera délivrée à l'offrant réactive dont prix offert total de la soumission est la plus faible. Financement sera de 75 % de total des dépenses estimées.
- b. La deuxième offre à commandes autorisent l'utilisation, sera délivrée à l'offrant de réactif qui a le deuxième plus faible prix offert total. Financement sera de 25 % de total des dépenses estimées.

Si seulement 1 offre recevable est reçue, une offre à commandes effective sera autorisée pour l'utilisation et sera financée à 100 % de total des dépenses estimées.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des «

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

1. Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes;
 - b) les individus proposés par l'offrant et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7A – Offre à commandes;
 - c) l'offrant doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature classifiée ou protégée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise. La décision de retarder l'émission de l'offre à commandes, pour permettre à l'offrant retenu d'obtenir la cote de sécurité requise, demeure à l'entière discrétion du responsable de l'offre à commandes.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

6.2 Exigences en matière d'assurance

L'offrant doit fournir une lettre d'un courtier ou d'une compagnie d'assurances autorisé à faire des affaires au Canada stipulant que l'offrant peut être assuré conformément aux exigences en matière d'assurance décrites à l'annexe « D » si une offre à commandes lui est émise à la suite de la demande d'offres à commandes.

Si l'information n'est pas fournie dans l'offre, le responsable de l'offre à commandes en informera l'offrant et lui donnera un délai afin de se conformer à cette exigence. Le défaut de répondre à la demande du responsable de l'offre à commandes et de se conformer à l'exigence dans les délais prévus aura pour conséquence que l'offre sera déclarée non recevable.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre d'exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le Programme de sécurité des contrats) s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par la DSIC de TPSGC.
3. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de la DSIC de TPSGC.
4. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe « C » ;
 - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « E ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du _____ au _____. (inséré à l'émission d'une offre à commandes)

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour au plus 2 période(s) supplémentaire(s) de 1 année(s) chacune, selon les mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 30 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Anthony Tiet
Titre : Agent d'Approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Région de l'ouest
Adresse : 5e étage Tour, ATB Place Tower, 10025 avenue Jasper, Edmonton, AB T5J 1S6

Téléphone : 587-926-1376
Télécopieur : 780-497-3510
Courriel : anthony.tiet@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est : (inséré à l'émission d'une offre à commandes)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

(À remplir par le soumissionnaire)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

7.6 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : _____.
(inséré à l'émission d'une offre à commandes)

7.8 Procédures pour les commandes

Offre à commandes proportionnelle :

- a) Les commandes subséquentes doivent être proportionnelles, pour faire en sorte que l'offrant qui a déposé l'offre à commandes la mieux cotée reçoive le volume de travail préétabli le plus important, que l'offrant qui a déposé l'offre à commandes la mieux cotée classée deuxième reçoive le volume de travail préétabli le plus important après le premier, et ainsi de suite. On suivra cette procédure pour les offres à commandes, à

moins qu'un offrant n'ait pas fourni un rendement satisfaisant lors de commandes subséquentes précédentes et que la décision ait été prise de ne pas faire de nouveau appel à ses services, ou s'il n'est pas en mesure de répondre aux besoins dans les délais précisés ou de fournir le service exigé; on pourra alors communiquer avec un autre offrant pour exécuter le travail.

- b) Pour chaque commande subséquente, on communiquera avec les offrants et on examinera leurs soumissions à l'aide d'un système de répartition. Le système fera le suivi des commandes subséquentes attribuées à chaque offrant et de calculera de façon continue le total des commandes attribuées. Le système comportera un pourcentage idéal de distribution de volume d'affaires pour chaque entreprise établi ainsi : 75% du volume d'affaires pour l'entreprise qui obtient la meilleure note et 25 % pour la deuxième. Si moins de deux (2) offrants sont retenus, le volume d'affaires non distribué sera réparti dans des proportions semblables. L'offrant dont le volume d'affaires est le plus loin du montant idéal qu'il aurait dû recevoir, par rapport aux autres offrants, sera choisi pour la prochaine commande.
- c) La proportion estimative des offrants en fonction de l'évaluation est de : _____ %.
(inséré à l'émission d'une offre à commandes)

7.9 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
 - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :
 - le numéro de l'offre à commandes;
 - l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
 - la description et le prix unitaire de chaque article;
 - la valeur totale de la commande subséquente;
 - le point de livraison;
 - la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
 - la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

7.10 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser _____ \$ (taxes applicables incluses).

7.11 Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$, (*taxes applicables exclues*) (inséré à l'émission d'une offre à commandes) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou 4 mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010C (2018-06-21), Conditions générales : services (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Énoncé des travaux;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- h) l'Annexe « D », Exigences en matière d'assurance;
- i) l'Annexe « E », Rapports d'offre à commandes;
- j) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*), (*si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » ou « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)*).

7.13 Attestations et renseignements supplémentaires

7.13.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

7.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur _____ (*insérer la loi de la province ou du territoire précisée par l'offrant dans son offre, s'il y a lieu*) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit exécuter les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

[2010C](#) (2018-06-21), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 13, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010C](#) (2018-06-21), Conditions générales - services (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Période du contrat

Les travaux doivent être réalisés durant la période du _____ au _____. (*conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes*)

7.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un (des) prix unitaire(s) ferme(s) précisé(s) dans l'annexe « B »*, selon un montant total de \$ (*conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes*). Les droits de douane *sont inclus* et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.5.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2017-08-17), Limite de prix

7.5.3 Clauses du *Guide des CCUA*

[A9117C](#) (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client

[H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

7.5.4 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

7.6 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

7.7 Exigences en matière d'assurance

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévues à l'annexe « D ».

L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. Pour les soumissionnaires établis au Canada, l'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada, cependant, pour les soumissionnaires établis à l'étranger, la couverture d'assurance doit être prise avec un assureur détenant une cote A.M. Best d'au moins « A- ». L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

7.8 Clauses du *Guide des CCUA*

[A2000C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien) ou

[A2001C](#) (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

[A9039C](#) (2008-05-12), Récupération

[A9062C](#) (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

[M3800C](#) (2006-08-15), Estimates

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Généralités

Le ministère de la Défense nationale (MDN) désire établir une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la prestation de la main-d'œuvre, des matériaux, des outils, du matériel, du transport et de la supervision nécessaires en vue de fournir, livrer, maintenir, nettoyer et réparer ou remplacer au besoin la ligne aérienne d'électricité (25 kV et 4 160 V) aux divers emplacements à la 4^e Escadre Cold Lake du MDN à Cold Lake (Alberta) et au Polygone d'évaluation de Primrose Lake (PLER), à environ 40 km au nord de MDN Cold Lake.

Jusqu'à deux offres à commandes seront publiées pour ce besoin d'une durée de trois ans et deux périodes d'option d'un an.

2. Description des travaux

- A. Surveillance de la charge du transformateur aérien :** pour les conditions de charge. Tenir un registre des performances du transformateur pour aider à évaluer, sur demande, les possibilités futures d'accroissement de la charge.
- i. Effectuer la surveillance pendant les périodes de pointe.
 - ii. Surveiller les charges critiques, au besoin.
 - iii. Brancher l'équipement de surveillance automatisé de l'alimentation sur les artères secondaires pendant 24 h et surveiller tous les conducteurs de phase, dont le neutre et la mise à la terre, pour mesurer les données suivantes : tension, courant et puissance en kW. Déterminer et consigner la charge.
 - iv. L'équipement de surveillance de l'alimentation doit enregistrer toutes les données sur une clé USB pouvant être consultée au moyen d'un logiciel non exclusif. Il faut fournir deux exemplaires du logiciel au MDN.
 - v. Fournir des copies imprimées au laser et une analyse technique des données enregistrées.
- B. Patrouille du système aérien :** Effectuer une inspection visuelle de l'ensemble des lignes, des transformateurs, des disjoncteurs à l'air libre aériens, ainsi que de l'équipement haute tension et du matériel, selon ce qui a été demandé.
- i. Inspecter les raccordements aériens, les indicateurs d'anomalie, les niveaux de liquide, les lectures de température, les problèmes de condensation, la propreté, ainsi que les dommages causés par les rongeurs et les oiseaux.
 - ii. Fournir un rapport d'inspection décrivant chaque élément dans la zone de patrouille.
 - iii. Réparer les fuites.
 - iv. Vérifier que les niveaux d'huile sont bons. Transmettre ces niveaux.
 - v. Vérifier la lecture de la température réelle en degré C et transmettre celle-ci.
 - vi. Effectuer une inspection ou un balayage à l'aide de la vision thermique des lignes aériennes primaires et secondaires et de l'équipement.
 - vii. Fournir des images en couleur montrant les signatures thermiques des lignes et de l'équipement apparents et suspects.
- C. Inspection aérienne à l'aide de la vision thermique :** Fournir un balayage thermique des lignes aériennes primaires et secondaires, au besoin.
- i. Effectuer une inspection ou un balayage à l'aide de la vision thermique des lignes aériennes primaires et secondaires et de l'équipement.
 - ii. Fournir des images en couleur en format électronique (PDF) montrant les signatures thermiques des lignes et de l'équipement apparents et suspects.

-
- D. Essais de transformateurs (montés sur poteau) :** Inspecter les raccordements aériens, les niveaux de liquide, les lectures de température, les problèmes de condensation, la propreté, ainsi que les dommages causés par les rongeurs et les oiseaux, au besoin.
- i. Fournir un rapport d'inspection décrivant chaque élément.
 - ii. Réparer les fuites.
 - iii. Vérifier que les niveaux d'huile sont bons. Transmettre ces niveaux.
 - iv. Vérifier la lecture de la température réelle en degré C et transmettre celle-ci.
 - v. Mettre à l'essai les transformateurs aériens au moyen d'un échantillon d'huile et d'une mesure de la résistance (mégohmmètre ou Megger), fournir un rapport détaillé des données brutes et une analyse de celles-ci par un ingénieur, ainsi que des recommandations basées sur les valeurs d'essai.
- E. Réparation des lignes aériennes :** Réparer les câbles aériens défectueux qui ont été endommagés par les intempéries, les arbres tombés, les défaillances électriques ou l'équipement qui entre en contact avec une ligne, au besoin.
- i. Remplacer un câble aérien au besoin.
 - ii. Rétablir le mode initial d'alimentation après les réparations.
- F. Mise à la terre :** Installer et réparer adéquatement le support primaire de mise à la terre dans l'ensemble du système.
- i. Installer des câbles de mise à la terre temporaires pour mettre le système à la terre au besoin aux fins de maintenance.
 - ii. Réparer ou remplacer le système de mise à la terre au besoin.
 - iii. Fournir au MDN deux jeux de câbles de mises à la terre.
- G. Raccordements aériens :** Réparer les épissures et raccordements aériens endommagés, ainsi que les cônes de contrainte, au besoin.
- H. Poste principal de commutation :** Effectuer une commutation et remplacer les fusibles au besoin.
- I. Remplacement des fusibles dans le poste principal :** Changer les fusibles au besoin.
- J. Réparations des lignes aériennes à haute tension (LAHT) :** Remplacer les lignes aériennes au besoin.
- K. Transformateurs aériens :** Maintenir en bon état de fonctionnement tous les transformateurs (montés sur poteau), au besoin.
- i. Si un transformateur est défectueux, installer un transformateur de rechange appartenant au MDN jusqu'à l'obtention d'un nouveau transformateur de remplacement obtenu dans le cadre du présent contrat. Le nouveau transformateur doit satisfaire à toutes les spécifications du MDN.
 - ii. Fournir des transformateurs aériens de rechange au MDN au besoin.
 - iii. Il faut installer le nouveau transformateur moins de 48 heures suivant sa livraison et retourner dès que possible l'appareil de rechange ou de substitution au MDN.
- L. Installation de nouveaux poteaux et de nouvel équipement aérien à haute tension :** Installer de nouveaux poteaux et le matériel connexe au besoin.
- i. Remplacer ou réparer les structures, les traverses, les isolateurs, les isolateurs-poulies au neutre, ainsi que les haubans et ancrés.
 - ii. Remplacer les disjoncteurs à l'air libre, les coupe-circuit à fusible et les lignes aériennes dotées de câbles aluminium-acier (ASR) n° 2.
 - iii. Installer le nouvel équipement haute tension ou effectuer une maintenance sur le disjoncteur à réenclenchement à huile (OCR) et le disjoncteur à vide (VFI)
 - iv. Installer et maintenir les indicateurs d'anomalie aériens.
 - v. Remplacer ou installer des fusibles, des coupe-circuit en polymère et des parafoudres de 3 kV à 28 kV.
- M. Formation**
- i. Donner au personnel du MDN une formation sur la sécurité ou un débriefage sur l'équipement ou les réparations.

- ii. Donner une formation ou fournir les instructions permanentes d'opération (IPO) pour l'équipement, au besoin.

N. Prestation de services techniques

- i. Réaliser une étude de coordination des fusibles et fournir un rapport en format électronique.
- ii. Fournir les schémas, les plans, les spécifications et les dessins des mises à niveau des lignes électriques aériennes et de l'équipement connexe.

3. Heures de travail

Les heures normales de travail sont de 7 h 30 à 16 h du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.

Les heures hors des heures normales de travail sont de 16 h à 7 h 30 du lundi au vendredi, sauf les jours fériés et les fins de semaine.

4. Garantie

Malgré l'inspection et l'acceptation des travaux par le Canada ou en son nom et sans limiter l'application de toute autre disposition du contrat ou toute condition, garantie ou disposition, prévue par la loi, l'entrepreneur, sur demande du Canada, doit remplacer, réparer ou corriger, à son choix et à ses frais, tous les travaux qui sont défectueux ou ne respectent pas les exigences du contrat, selon le cas. La période de garantie sera de 12 mois après la livraison et l'acceptation des travaux ou égale à la durée de la période de garantie standard de l'entrepreneur ou du fabricant, selon la plus longue de ces périodes.

Le Canada doit payer les frais de transport associés au retour des ouvrages ou de toute partie des ouvrages dans les locaux de l'entrepreneur pour un remplacement, une réparation ou une rectification. L'entrepreneur doit payer les frais de transport des ouvrages ou de toute partie des ouvrages qui sont remplacés ou rectifiés, au lieu de livraison précisé dans le contrat ou à un autre endroit désigné par le Canada. Si, de l'avis du Canada, un tel déplacement n'est pas pratique, l'entrepreneur doit procéder aux réparations ou aux rectifications nécessaires là où les travaux se trouvent et il sera remboursé pour ses frais raisonnables de déplacement et de subsistance.

La période de garantie est automatiquement prolongée de la ou des périodes au cours desquelles les ouvrages sont inutilisables en raison d'une défectuosité ou d'une non-conformité. La garantie s'applique à toute partie des ouvrages qui est remplacée, réparée ou corrigée conformément au paragraphe 1, pendant la plus longue des périodes suivantes :

- a. la période de la garantie qui reste y compris la prolongation;
- b. 90 jours ou toute autre période précisée à cette fin après entente entre les parties.

5. Utilisation des lieux par l'entrepreneur

Les lieux pourront être utilisés seulement pour l'exécution des travaux, sous réserve des conditions suivantes :

- a. les déplacements sur les lieux doivent être soumis aux restrictions imposées par le chargé de projet;
- b. les matériaux ou l'équipement ne doivent pas encombrer les lieux de manière déraisonnable;
- c. le chantier doit rester propre et exempt de toute accumulation de débris et de matériaux de rebut;
- d. les travaux doivent être réalisés de manière à gêner ou à perturber le moins possible les occupants ainsi que les activités normales des lieux.

6. Qualité d'exécution

L'exécution des travaux doit être de qualité optimale et confiée à des opérateurs et des ouvriers compétents détenant les accréditations professionnelles de leurs corps de métier respectifs. Il incombe à l'entrepreneur de fournir des employés titulaires de tous les certificats et agréments requis pour les travaux indiqués dans la présente convention d'offre à commandes (COC). Il lui incombe également de fournir au MDN, à la demande du chargé de projet, une copie des permis, des formations et des documents d'agréments prouvant les compétences exigées.

L'entrepreneur doit éviter d'embaucher des personnes inaptes ou non qualifiées pour accomplir les tâches exigées. Les travaux ne doivent pas être exécutés par des personnes qui, de l'avis du chargé de projet, se conduisent de façon dangereuse et/ou agissent d'une manière qui pourrait compromettre la sécurité des personnes ou des biens. Le chargé de projet se réserve le droit de renvoyer ces personnes du site.

En cas de désaccord quant à la qualité ou à l'adéquation des travaux exécutés, les décisions sont prises par le chargé de projet uniquement et elles sont irrévocables.

7. Sécurité opérationnelle

Les travaux exécutés dans la zone réglementée générale (ZRG) devront être conformes aux règlements spéciaux en matière de sécurité propres à cette zone. Tous les employés de l'entrepreneur doivent détenir une carte d'identité de l'entreprise et un laissez-passer pour la ZRG. Les personnes sans laissez-passer ne pourront pas entrer dans la ZRG. Si le chargé de projet exige que des travaux soient exécutés dans la ZRG, mais que la cote de fiabilité de l'entrepreneur ne lui permet pas d'accéder à cette zone, il s'efforcera de lui affecter une escorte de sécurité.

L'utilisation des téléphones cellulaires est restreinte dans la ZRG :

- a. il est interdit d'utiliser des téléphones cellulaires dans les installations de ravitaillement;
- b. il est interdit d'utiliser des téléphones cellulaires à moins de 15 m d'un aéronef.

L'entrepreneur ne peut prendre aucune photographie à l'intérieur de la ZRG ou du PLER. Toutefois, s'il doit prendre des photos, le chargé de projet prendra les dispositions nécessaires. En pareil cas, l'entrepreneur devra soumettre à l'avance une demande au chargé de projet : la prise de certaines photos peut être impossible en raison de restrictions militaires et opérationnelles.

8. Exigences relatives à la santé et à la sécurité

Tous les accidents doivent être immédiatement signalés au chargé de projet.

Toutes les matières dangereuses doivent être identifiées et étiquetées conformément au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). En outre, les copies des fiches de données de sécurité (FDS) doivent être fournies au chargé de projet.

En cas de facteurs, de circonstances ou de risques imprévus ou particuliers liés à la sécurité au cours des travaux, l'entrepreneur doit aviser immédiatement le chargé de projet.

Si, durant l'exécution des travaux, des travailleurs découvrent ou dérangent des produits pouvant contenir de l'amiante qui ne relèvent pas de la COC, ils doivent INTERROMPRE les travaux dans cette zone et informer immédiatement le chargé de projet.

Il est interdit de fumer dans les bâtiments et les installations du MDN. Il est permis de fumer seulement dans les zones fumeurs situées à divers emplacements sur la base. Il est interdit de fumer dans les parcs de stockage de produits pétroliers (PP) et à proximité de liquides inflammables.

9. Réunion d'orientation

Une réunion de lancement aura lieu, pendant laquelle l'entrepreneur et le chargé de projet discuteront des conditions de la convention d'offre à commandes (COC). Cette réunion donnera aux deux parties une occasion de poser les questions, de faire les demandes pertinentes ou d'y répondre. La réunion aura lieu avant la commande initiale pour s'assurer qu'il n'y a aucun malentendu. Selon les conditions de la COC, elle aura lieu par téléconférence avant le début des travaux de la première commande subséquente. Le chargé de projet communiquera avec l'entrepreneur pour planifier la réunion le plus tôt possible après l'attribution de la COC. La durée prévue de la réunion est d'environ une heure (susceptible de changer).

Les employés de l'entrepreneur qui travailleront à la 4^e Escadre Cold Lake doivent prendre connaissance des consignes en cas d'incendie et de la liste de vérification de sécurité pour cet endroit et s'y conformer; les documents seront fournis par le chargé de projet pendant la réunion d'orientation ou avant le début des travaux.

Le chargé de projet veillera à ce que l'entrepreneur soit informé de la sécurité-incendie au cours de la réunion d'orientation, avant le début des travaux.

Les entrepreneurs, les visiteurs et les sous-traitants qui collaborent avec le personnel du MDN doivent assister à des exposés d'environ une (1) heure donnés par le chargé de projet au sujet des travaux et portant sur les procédures de santé, de sécurité et d'environnement. La documentation, y compris les instructions permanentes d'opération (IPO) ou les autres procédures, et les normes de sécurité seront citées ou prêtées aux responsables du contrat ou aux visiteurs, s'il y a lieu, aux fins de consultation.

Les entrepreneurs doivent respecter les normes de santé et de sécurité sur les lieux, ainsi que les normes environnementales relatives à la protection des biens. L'entrepreneur, ses employés ou ses sous-traitants s'engagent à respecter tous les règlements du MDN en vigueur sur les lieux des travaux, y compris toutes les normes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement, ainsi que les normes établies aux fins de la préservation et de la protection de la propriété du MDN contre les pertes ou les dommages dus à toutes les causes, y compris un incendie.

Il incombe à l'entrepreneur de s'assurer que tous les employés et sous-traitants qui travailleront sur le chantier sont bien informés et qu'ils ont rempli et signé la liste de vérification des exigences de sécurité de l'entrepreneur avant de débiter les travaux sur place. Une copie signée de la liste de vérification doit être remise au chargé de projet. Aucun paiement ne sera effectué avant que l'ensemble de la documentation ait été fourni.

10. Procédures de protection de l'environnement

Les règles d'élimination des déchets suivantes s'appliquent :

- a. il est interdit d'enfouir des débris ou des déchets sur les lieux;
- b. il est interdit de déverser des déchets ou des matières volatiles, comme des essences minérales, de l'huile ou du diluant à peinture, dans les cours d'eau, les égouts pluviaux ou les égouts sanitaires;
- c. l'entrepreneur doit assumer les coûts de l'enlèvement, de l'élimination et du transport adéquats des déchets;
- d. l'entrepreneur doit éliminer tous les débris et les résidus conformément aux lois provinciales ou aux règlements ou arrêtés municipaux en vigueur.

Il est interdit de pomper de l'eau contaminée dans les cours d'eau, les égouts pluviaux, les égouts sanitaires ou les systèmes de drainage.

Il faut contrôler l'évacuation ou l'écoulement d'eau contaminée ou d'autres substances dangereuses conformément aux exigences des autorités locales.

Il est interdit de jeter des déblais, des déchets ou des débris dans les voies d'eau.

L'entrepreneur doit immédiatement informer le chargé de projet de tout incident ayant causé des dommages.

11. Procédures spéciales : aéroports en service

Toute activité entreprise dans les aires de la 4^e Escadre est assujettie aux restrictions ci-dessous.

- a. Ne pas perturber les activités de l'aéroport sans la permission du chargé de projet.
- b. Prendre les mesures de protection temporaires nécessaires à la circulation sécuritaire du public, du personnel, des piétons et des véhicules.
- c. Fournir des barrières et des feux aux endroits indiqués.

Dans les zones de l'aéroport ouvertes au trafic aérien, l'entrepreneur doit :

- a. obtenir du chargé de projet l'approbation du calendrier des travaux;
- b. superviser les déplacements du matériel et du personnel conformément aux directives du chargé de projet;
- c. répondre immédiatement aux signaux et aux directives de l'escorte;
- d. une escorte sera fournie pour tous les travaux à effectuer sur l'aérodrome.
- e. Tous les employés doivent être conscients du souffle des réacteurs (échappement) provenant des aéronefs en marche lorsqu'ils travaillent sur l'aérodrome. Le souffle des réacteurs est extrêmement chaud et puissant.

L'entrepreneur doit connaître les mesures de prévention des dommages par corps étrangers (FOD) ci-dessous.

- a. Lorsque des voies utilisées pour circuler croisent des pistes, des voies de circulation ou des zones où sont stationnés des aéronefs, l'entrepreneur ou son représentant doit enlever immédiatement les débris.
- b. Lorsque des voies d'accès croisent des pistes, des voies de circulation ou des aires de stationnement d'aéronefs utilisées, l'entrepreneur ou son représentant doivent maintenir les intersections exemptes de boue ou de débris en tout temps.
- c. La prévention des FOD doit être effectuée sur une base continue à proximité des aéronefs, des pistes ou des aires de trafic. Il faut empêcher la projection de débris en tout temps, et arrêter et vérifier les pneus des véhicules à chaque point désigné de vérification de prévention des dommages par corps étrangers.

12. Temps de réponse

12.1 Commande subséquente

L'offrant doit pouvoir répondre en moins de 24 h à une commande subséquente et fournir le service de maintenance requis de la ligne aérienne d'électricité dans le délai mutuellement convenu selon chaque commande subséquente.

12.2 Commande subséquente urgente

Des services de maintenance urgents de la ligne aérienne d'électricité peuvent parfois être demandés; et, en conséquence, l'offrant doit pouvoir y répondre en moins de 2 h. Un délai de réponse de 2 h est exigé pour éviter toute perturbation prolongée des services essentiels et réduire au minimum l'impact sur la capacité opérationnelle du MDN à Cold Lake.

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

- Les prix unitaires fermes doivent comprendre la main-d'œuvre, les matériaux, les outils, le matériel, le transport, la supervision et les frais applicables associés à l'exécution des travaux.
- Les articles doivent inclure le matériel et les matériaux nécessaires à la construction de la structure conformément aux normes des services publics et du MDN pour une tension de 28 kV, sauf indication contraire à titre d'article distinct.
- Des prix sont requis pour chaque article, et ils respectent le format ci-dessous.
- Si aucun prix unitaire ferme n'est offert, on supposera qu'il s'élève à 0,00 \$ et en cas d'absence de ce pourcentage de rabais, il sera considéré être zéro (0).
- Les prix unitaires fermes n'incluent pas la TPS; celle-ci est ajoutée sur la facture à titre d'article distinct.
- Les prix unitaires fermes doivent être en dollars canadiens.
- Coût d'achat rendu plus marge sur coût de revient :
 - Le « coût d'achat rendu » est défini comme étant les frais engagés par l'entrepreneur pour acquérir un produit ou un service donné aux fins de revente au gouvernement, TPS en sus.
 - La « marge sur coût de revient » comprend les dépenses d'achats applicables (moins les remises), la manutention interne et les dépenses générales et administratives, plus le bénéfice.
- Le rabais correspondant à un seuil ne fera pas partie de l'évaluation et doit être indiqué sur une ligne distincte sur la facture.
- L'utilisation estimative et les semaines qui sont indiquées visent uniquement à établir un outil d'évaluation, selon la meilleure estimation possible seulement. Elles ne témoignent aucunement de l'utilisation réelle prévue ou de quelque engagement que ce soit de la part du Canada.

ANNÉE UN (Dates : à déterminer)

Article	Description	Utilisation annuelle prévue (a)	Prix unitaire ferme (b)	Prix calculé (a x b)
1	Appel de service incluant la main-d'œuvre et le camion de service, ainsi que la première heure de main-d'œuvre directe sur place :			
1a	Ouvrier qualifié – heures normales de travail	40 heures	_____\$/h	_____ \$
1b	Ouvrier qualifié – hors des heures normales de travail	10 heures	_____\$/h	_____ \$
1c	Ouvrier qualifié – fins de semaine ou jours fériés	10 heures	_____\$/h	_____ \$
2	Main-d'œuvre seulement en plus de ce qui précède pour chaque heure subséquente, incluant les frais connexes, comme le camion de service :			
2a	Ouvrier qualifié – heures normales de travail	40 heures	_____\$/h	_____ \$
2b	Ouvrier qualifié – hors des heures normales de travail	10 heures	_____\$/h	_____ \$
2c	Ouvrier qualifié – fins de semaine ou jours fériés	10 heures	_____\$/h	_____ \$

3	Appel de service, incluant camion nacelle, camion creuseur (pour installer les poteaux), camion Nodwell (nacelle ou creuseur à chenilles pour utilisation hors route) et opérateur – heures normales de travail	30 heures	_____ \$/h	_____ \$
4	Appel de service, incluant camion nacelle, camion creuseur (pour installer les poteaux), camion Nodwell (nacelle ou creuseur à chenilles pour utilisation hors route) et opérateur – hors des heures de travail	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
5	Appel de service, incluant camion nacelle, camion creuseur (pour installer les poteaux), camion Nodwell (nacelle ou creuseur à chenilles pour utilisation hors route) et opérateur – fins de semaine ou jours fériés	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
6	Surveillance de la charge des transformateurs aériens	72 heures	_____ \$/h	_____ \$
7	Patrouille des systèmes aériens			
7a	Patrouille des systèmes aériens (sur route)	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
7b	Patrouille des systèmes aériens (hors route)	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
8	Inspection des lignes aériennes à l'aide de la vision thermique			
8a	Balayage ou inspection à l'aide de la vision thermique des lignes aériennes primaires	30 km	_____ \$/km	_____ \$
8b	Balayage ou inspection à l'aide de la vision thermique des lignes aériennes secondaires	60 m	_____ \$/m	_____ \$
8c	Balayage ou inspection à l'aide de la vision thermique de l'équipement aérien	20 chaque	_____ \$/chaque	_____ \$
9	Essais des transformateurs (montés sur poteau)	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
10	Réparations et épissures des lignes aériennes	16 heures	_____ \$/h	_____ \$
11	Fil de mise à la terre	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
11a	Piquet ou plaque de terre	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
11b	Câbles de mise à la terre temporaire	16 heures	_____ \$/h	_____ \$
12	Raccordements aériens à l'équipement haute tension	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
12a	Épissure et réparation d'une ligne aérienne	8 heures	_____ \$/h	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

13	Poste principal de commutation	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
13a	Remplacement des fusibles dans le poste principal	60 heures	_____ \$/h	_____ \$
14	Remplacement du coupe-circuit à fusible ou du parafoudre aérien à haute tension de 3-28 kV nominal	25 heures	_____ \$/h	_____ \$
14a	Ajout à un poteau existant de 3 coupe-circuit à fusible aérien à haute tension avec parafoudre de 3-28 kV nominal	25 heures	_____ \$/h	_____ \$
15	Remplacement de lignes aériennes dotées de câbles ASR n° 2	240 m	_____ \$/m	_____ \$
16a	Retrait et remplacement d'un coupe-circuit (disjoncteur ou fusible) monophasé de 15 à 75 kV de transformateur monté sur poteau	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
16b	Retrait et remplacement d'un coupe-circuit (disjoncteur ou fusible) triphasé de 15 à 75 kV de transformateur monté sur poteau	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
17	Maintenance des transformateurs	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
18	Poteau de classe 4 de 35 pi à 2 fils monophasé (1 PH)	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
19	Poteau tangent de classe 3 de 45 pi à 4 fils triphasé (3 PH)	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
20a	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure montante à 4 fils 3 PH	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
20b	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure d'extrémité à 4 fils 3 PH	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
20c	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure de dérivation à 4 fils 3 PH	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
20d	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure de déviation à 4 fils 3 PH	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
20e	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure de coin à 4 fils 3 PH	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
20f	Poteau de classe 2 de 50 pi à structure tangente à 4 fils 3 PH avec 2 câbles de haubans aériens jusqu'à poteau à embase de classe 4 de 45 pi avec 2 câbles de hauban et 2 ancras	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
21	Fourniture et installation d'une contrefiche en bois (poteau contrefiché)	6 heures	_____ \$/h	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

22a	Classe 4 – poteau de 35 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22b	Classe 4 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22c	Classe 3 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22d	Classe 3 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22e	Classe 3 – poteau de 55 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22f	Classe 2 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22g	Classe 2 – poteau de 50 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22h	Classe 2 – poteau de 55 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
23	Remplacer et installer 2 cônes ou boules de marquage (orange fluorescent résistant aux UV) pour les lignes aériennes	6 heures	_____ \$/h	_____ \$
24	Remplacer et installer 1 protecteur en plastique pour hauban (jaune résistant aux UV)	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
24a	Installer 1 hauban et 1 ancre	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
24b	Installer 2 haubans et 1 ancre	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
25	1 ancre de fondation pour poteau	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
26	Disjoncteur à l'air libre de 28 kV nominal actionné en groupe (au sol) monté sur un poteau de classe 2 et 3 de 45 pi et tapis de mise à la terre	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
27	Donner une formation au personnel du MDN sur les procédures d'utilisation sécuritaire du disjoncteur à l'air libre de 28 kV nominal actionné en groupe (au sol) monté sur un poteau de classe 2 et 3 de 45 pi et tapis de mise à la terre, 2 périodes de 4 heures	1 lot	_____ \$/lot	_____ \$
28	Disjoncteur à vide (VFI) aérien coté pour système triphasé à 4 fils 4 160 V/28 kV et monté sur poteau de classe 3 et 4 de 45 pi muni d'un panneau de commande à sa base	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
29	Donner une formation au personnel du MDN sur les procédures d'utilisation sécuritaire du disjoncteur à vide (VFI) aérien coté pour système triphasé à 4 fils 4 160 V/28 kV et monté sur poteau de classe 3 et 4 de 45 pi muni d'un panneau de commande à sa base, 2 périodes de 4 heures	1 lot	_____ \$/lot	_____ \$
30a	Traverse en bois	5 heures	_____ \$/h	_____ \$
30b	Traverse en fibre de verre	4 heures	_____ \$/h	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

31	3 indicateurs d'anomalie aériens	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
32a	Installer et moderniser l'isolateur-poulie au neutre	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
32b	Installer et moderniser l'isolateur-poulie au neutre avec support de fixation (chape de neutre)	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
33	Installer et moderniser l'isolateur de la ligne primaire pour qu'il soit de type polymère de 28 kV nominal, 3 à la fois	30 heures	_____ \$/h	_____ \$
34	Donner une formation sur l'utilisation et la sécurité de l'équipement aérien haute tension et le remplacement et la commutation des fusibles du sous-poste, au besoin	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
35	Ingénierie pour la planification et la conception du réseau électrique aérien (incluant les fichiers électroniques de CAO et les dessins certifiés)	30 heures	_____ \$/h	_____ \$
36	Services, matériel, matériaux et pièces de rechange supplémentaires à fournir au coût d'achat rendu de l'entrepreneur plus marge sur coût de revient de ____ % (sauf les articles gratuits)	100 000,00 \$	_____ %	_____ \$
TOTAL DE L'ANNÉE UN (A)				_____ \$

ANNÉE DEUX (Dates : à déterminer)

Article	Description	Utilisation annuelle prévue (a)	Prix unitaire ferme (b)	Prix calculé (a x b)
1	Appel de service incluant la main-d'œuvre et le camion de service, ainsi que la première heure de main-d'œuvre directe sur place :			
1a	Ouvrier qualifié – heures normales de travail	40 heures	_____ \$/h	_____ \$
1b	Ouvrier qualifié – hors des heures normales de travail	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
1c	Ouvrier qualifié – fins de semaine ou jours fériés	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
2	Main-d'œuvre seulement en plus de ce qui précède pour chaque heure subséquente, incluant les frais connexes, comme le camion de service :			
2a	Ouvrier qualifié – heures normales de travail	40 heures	_____ \$/h	_____ \$
2b	Ouvrier qualifié – hors des heures normales de travail	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
2c	Ouvrier qualifié – fins de semaine ou jours fériés	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
3	Appel de service, incluant camion nacelle, camion creuseur (pour installer les poteaux), camion Nodwell (nacelle ou creuseur à chenilles pour utilisation hors route) et opérateur – heures normales de travail	30 heures	_____ \$/h	_____ \$
4	Appel de service, incluant camion nacelle, camion creuseur (pour installer les poteaux), camion Nodwell (nacelle ou creuseur à chenilles pour utilisation hors route) et opérateur – hors des heures de travail	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
5	Appel de service, incluant camion nacelle, camion creuseur (pour installer les poteaux), camion Nodwell (nacelle ou creuseur à chenilles pour utilisation hors route) et opérateur – fins de semaine ou jours fériés	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
6	Surveillance de la charge des transformateurs aériens	72 heures	_____ \$/h	_____ \$
7	Patrouille des systèmes aériens			
7a	Patrouille des systèmes aériens (sur route)	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
7b	Patrouille des systèmes aériens (hors route)	8 heures	_____ \$/h	_____ \$

8	Inspection des lignes aériennes à l'aide de la vision thermique			
8a	Balayage ou inspection à l'aide de la vision thermique des lignes aériennes primaires	30 km	_____ \$/km	_____ \$
8b	Balayage ou inspection à l'aide de la vision thermique des lignes aériennes secondaires	60 m	_____ \$/m	_____ \$
8c	Balayage ou inspection à l'aide de la vision thermique de l'équipement aérien	20 chaque	_____ \$/chaque	_____ \$
9	Essais des transformateurs (montés sur poteau)	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
10	Réparations et épissures des lignes aériennes	16 heures	_____ \$/h	_____ \$
11	Fil de mise à la terre	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
11a	Piquet ou plaque de terre	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
11b	Câbles de mise à la terre temporaire	16 heures	_____ \$/h	_____ \$
12	Raccordements aériens à l'équipement haute tension	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
12a	Épissure et réparation d'une ligne aérienne	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
13	Poste principal de commutation	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
13a	Remplacement des fusibles dans le poste principal	60 heures	_____ \$/h	_____ \$
14	Remplacement du coupe-circuit à fusible ou du parafoudre aérien à haute tension de 3-28 kV nominal	25 heures	_____ \$/h	_____ \$
14a	Ajout à un poteau existant de 3 coupe-circuit à fusible aérien à haute tension avec parafoudre de 3-28 kV nominal	25 heures	_____ \$/h	_____ \$
15	Remplacement de lignes aériennes dotées de câbles ASR n° 2	240 m	_____ \$/m	_____ \$
16a	Retrait et remplacement d'un coupe-circuit (disjoncteur ou fusible) monophasé de 15 à 75 kV de transformateur monté sur poteau	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
16b	Retrait et remplacement d'un coupe-circuit (disjoncteur ou fusible) triphasé de 15 à 75 kV de transformateur monté sur poteau	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
17	Maintenance des transformateurs	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
18	Poteau de classe 4 de 35 pi à 2 fils monophasé (1 PH)	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
19	Classe 3, 4 câbles triphasé (3 PH) à poteau tangent de 35 pi	20 heures	_____ \$/h	_____ \$

20a	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure montante à 4 fils 3 PH	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
20b	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure d'extrémité à 4 fils 3 PH	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
20c	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure de dérivation à 4 fils 3 PH	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
20d	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure de déviation à 4 fils 3 PH	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
20e	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure de coin à 4 fils 3 PH	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
20f	Poteau de classe 2 de 50 pi à structure tangente à 4 fils 3 PH avec 2 câbles de haubans aériens jusqu'à poteau à embase de classe 4 de 45 pi avec 2 câbles de hauban et 2 ancrés	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
21	Fourniture et installation d'une contrefiche en bois (poteau contrefiché)	6 heures	_____ \$/h	_____ \$
22a	Classe 4 – poteau de 35 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22b	Classe 4 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22c	Classe 3 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22d	Classe 3 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22e	Classe 3 – poteau de 55 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22f	Classe 2 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22g	Classe 2 – poteau de 50 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22h	Classe 2 – poteau de 55 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
23	Remplacer et installer 2 cônes ou boules de marquage (orange fluorescent résistant aux UV) pour les lignes aériennes	6 heures	_____ \$/h	_____ \$
24	Remplacer et installer 1 protecteur en plastique pour hauban (jaune résistant aux UV)	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
24a	Installer 1 hauban et 1 ancre	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
24b	Installer 2 haubans et 1 ancre	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
25	1 ancre de fondation pour poteau	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
26	Disjoncteur à l'air libre de 28 kV nominal actionné en groupe (au sol) monté sur un poteau de classe 2 et 3 de 45 pi et tapis de mise à la terre	20 heures	_____ \$/h	_____ \$

27	Donner une formation au personnel du MDN sur les procédures d'utilisation sécuritaire du disjoncteur à l'air libre de 28 kV nominal actionné en groupe (au sol) monté sur un poteau de classe 2 et 3 de 45 pi et tapis de mise à la terre, 2 périodes de 4 heures	1 lot	_____ \$/lot	_____ \$
28	Disjoncteur à vide (VFI) aérien coté pour système triphasé à 4 fils 4 160 V/28 kV et monté sur poteau de classe 3 et 4 de 45 pi muni d'un panneau de commande à sa base	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
29	Donner une formation au personnel du MDN sur les procédures d'utilisation sécuritaire du disjoncteur à vide (VFI) aérien coté pour système triphasé à 4 fils 4 160 V/28 kV et monté sur poteau de classe 3 et 4 de 45 pi muni d'un panneau de commande à sa base, 2 périodes de 4 heures	1 lot	_____ \$/lot	_____ \$
30a	Traverse en bois	5 heures	_____ \$/h	_____ \$
30b	Traverse en fibre de verre	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
31	3 indicateurs d'anomalie aériens	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
32a	Installer et moderniser l'isolateur-poulie au neutre	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
32b	Installer et moderniser l'isolateur-poulie au neutre avec support de fixation (chape de neutre)	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
33	Installer et moderniser l'isolateur de la ligne primaire pour qu'il soit de type polymère de 28 kV nominal, 3 à la fois	30 heures	_____ \$/h	_____ \$
34	Donner une formation sur l'utilisation et la sécurité de l'équipement aérien haute tension et le remplacement et la commutation des fusibles du sous-poste, au besoin	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
35	Ingénierie pour la planification et la conception du réseau électrique aérien (incluant les fichiers électroniques de CAO et les dessins certifiés)	30 heures	_____ \$/h	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

36	Services, matériel, matériaux et pièces de rechange supplémentaires à fournir au coût d'achat rendu de l'entrepreneur plus marge sur coût de revient de ___ % (sauf les articles gratuits)	100 000,00 \$	_____ %	_____ \$
TOTAL DE L'ANNÉE DEUX (B)				_____ \$

ANNÉE TROIS (Dates : à déterminer)

Article	Description	Utilisation annuelle prévue(a)	Prix unitaire ferme (b)	Prix calculé (a x b)
1	Appel de service incluant la main-d'œuvre et le camion de service, ainsi que la première heure de main-d'œuvre directe sur place :			
1a	Ouvrier qualifié – heures normales de travail	40 heures	_____\$/h	_____ \$
1b	Ouvrier qualifié – hors des heures normales de travail	10 heures	_____\$/h	_____ \$
1c	Ouvrier qualifié – fins de semaine ou jours fériés	10 heures	_____\$/h	_____ \$
2	Main-d'œuvre seulement en plus de ce qui précède pour chaque heure subséquente, incluant les frais connexes, comme le camion de service :			
2a	Ouvrier qualifié – heures normales de travail	40 heures	_____\$/h	_____ \$
2b	Ouvrier qualifié – hors des heures normales de travail	10 heures	_____\$/h	_____ \$
2c	Ouvrier qualifié – fins de semaine ou jours fériés	10 heures	_____\$/h	_____ \$
3	Appel de service, incluant camion nacelle, camion creuseur (pour installer les poteaux), camion Nodwell (nacelle ou creuseur à chenilles pour utilisation hors route) et opérateur – heures normales de travail	30 heures	_____\$/h	_____ \$
4	Appel de service, incluant camion nacelle, camion creuseur (pour installer les poteaux), camion Nodwell (nacelle ou creuseur à chenilles pour utilisation hors route) et opérateur – hors des heures de travail	20 heures	_____\$/h	_____ \$
5	Appel de service, incluant camion nacelle, camion creuseur (pour installer les poteaux), camion Nodwell (nacelle ou creuseur à chenilles pour utilisation hors route) et opérateur – fins de semaine ou jours fériés	20 heures	_____\$/h	_____ \$
6	Surveillance de la charge des transformateurs aériens	72 heures	_____\$/h	_____ \$
7	Patrouille des systèmes aériens			
7a	Patrouille des systèmes aériens (sur route)	8 heures	_____\$/h	_____ \$
7b	Patrouille des systèmes aériens (hors route)	8 heures	_____\$/h	_____ \$

8	Inspection des lignes aériennes à l'aide de la vision thermique			
8a	Balayage ou inspection à l'aide de la vision thermique des lignes aériennes primaires	30 km	_____ \$/km	_____ \$
8b	Balayage ou inspection à l'aide de la vision thermique des lignes aériennes secondaires	60 m	_____ \$/m	_____ \$
8c	Balayage ou inspection à l'aide de la vision thermique de l'équipement aérien	20 chaque	_____ \$/chaque	_____ \$
9	Essais des transformateurs (montés sur poteau)	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
10	Réparations et épissures des lignes aériennes	16 heures	_____ \$/h	_____ \$
11	Fil de mise à la terre	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
11a	Piquet ou plaque de terre	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
11b	Câbles de mise à la terre temporaire	16 heures	_____ \$/h	_____ \$
12	Raccordements aériens à l'équipement haute tension	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
12a	Épissure et réparation d'une ligne aérienne	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
13	Poste principal de commutation	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
13a	Remplacement des fusibles dans le poste principal	60 heures	_____ \$/h	_____ \$
14	Remplacement du coupe-circuit à fusible ou du parafoudre aérien à haute tension de 3-28 kV nominal	25 heures	_____ \$/h	_____ \$
14a	Ajout à un poteau existant de 3 coupe-circuit à fusible aérien à haute tension avec parafoudre de 3-28 kV nominal	25 heures	_____ \$/h	_____ \$
15	Remplacement de lignes aériennes dotées de câbles ASR n° 2	240 m	_____ \$/m	_____ \$
16a	Retrait et remplacement d'un coupe-circuit (disjoncteur ou fusible) monophasé de 15 à 75 kV de transformateur monté sur poteau	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
16b	Retrait et remplacement d'un coupe-circuit (disjoncteur ou fusible) triphasé de 15 à 75 kV de transformateur monté sur poteau	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
17	Maintenance des transformateurs	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
18	Poteau de classe 4 de 35 pi à 2 fils monophasé (1 PH)	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
19	Classe 3, 4 câbles triphasé (3 PH) à poteau tangent de 35 pi	20 heures	_____ \$/h	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

20a	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure montante à 4 fils 3 PH	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
20b	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure d'extrémité à 4 fils 3 PH	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
20c	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure de dérivation à 4 fils 3 PH	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
20d	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure de déviation à 4 fils 3 PH	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
20e	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure de coin à 4 fils 3 PH	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
20f	Poteau de classe 2 de 50 pi à structure tangente à 4 fils 3 PH avec 2 câbles de haubans aériens jusqu'à poteau à embase de classe 4 de 45 pi avec 2 câbles de hauban et 2 ancrés	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
21	Fourniture et installation d'une contrefiche en bois (poteau contrefiché)	6 heures	_____ \$/h	_____ \$
22a	Classe 4 – poteau de 35 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22b	Classe 4 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22c	Classe 3 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22d	Classe 3 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22e	Classe 3 – poteau de 55 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22f	Classe 2 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22g	Classe 2 – poteau de 50 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22h	Classe 2 – poteau de 55 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
23	Remplacer et installer 2 cônes ou boules de marquage (orange fluorescent résistant aux UV) pour les lignes aériennes	6 heures	_____ \$/h	_____ \$
24	Remplacer et installer 1 protecteur en plastique pour hauban (jaune résistant aux UV)	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
24a	Installer 1 hauban et 1 ancre	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
24b	Installer 2 haubans et 1 ancre	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
25	1 ancre de fondation pour poteau	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
26	Disjoncteur à l'air libre de 28 kV nominal actionné en groupe (au sol) monté sur un poteau de classe 2 et 3 de 45 pi et tapis de mise à la terre	20 heures	_____ \$/h	_____ \$

27	Donner une formation au personnel du MDN sur les procédures d'utilisation sécuritaire du disjoncteur à l'air libre de 28 kV nominal actionné en groupe (au sol) monté sur un poteau de classe 2 et 3 de 45 pi et tapis de mise à la terre, 2 périodes de 4 heures	1 lot	_____ \$/lot	_____ \$
28	Disjoncteur à vide (VFI) aérien coté pour système triphasé à 4 fils 4 160 V/28 kV et monté sur poteau de classe 3 et 4 de 45 pi muni d'un panneau de commande à sa base	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
29	Donner une formation au personnel du MDN sur les procédures d'utilisation sécuritaire du disjoncteur à vide (VFI) aérien coté pour système triphasé à 4 fils 4 160 V/28 kV et monté sur poteau de classe 3 et 4 de 45 pi muni d'un panneau de commande à sa base, 2 périodes de 4 heures	1 lot	_____ \$/lot	_____ \$
30a	Traverse en bois	5 heures	_____ \$/h	_____ \$
30b	Traverse en fibre de verre	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
31	3 indicateurs d'anomalie aériens	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
32a	Installer et moderniser l'isolateur-poulie au neutre	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
32b	Installer et moderniser l'isolateur-poulie au neutre avec support de fixation (chape de neutre)	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
33	Installer et moderniser l'isolateur de la ligne primaire pour qu'il soit de type polymère de 28 kV nominal, 3 à la fois	30 heures	_____ \$/h	_____ \$
34	Donner une formation sur l'utilisation et la sécurité de l'équipement aérien haute tension et le remplacement et la commutation des fusibles du sous-poste, au besoin	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
35	Ingénierie pour la planification et la conception du réseau électrique aérien (incluant les fichiers électroniques de CAO et les dessins certifiés)	30 heures	_____ \$/h	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W6895-190013/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID

edm024

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

36	Services, matériel, matériaux et pièces de rechange supplémentaires à fournir au coût d'achat rendu de l'entrepreneur plus marge sur coût de revient de ____ % (sauf les articles gratuits)	100 000,00 \$	____%	_____ \$
TOTAL DE L'ANNÉE TROIS (C)				_____ \$

ANNÉE D'OPTION UN (Dates : à déterminer)

Article	Description	Utilisation annuelle prévue(a)	Prix unitaire ferme (b)	Prix calculé (a x b)
1	Appel de service incluant la main-d'œuvre et le camion de service, ainsi que la première heure de main-d'œuvre directe sur place :			
1a	Ouvrier qualifié – heures normales de travail	40 heures	_____ \$/h	_____ \$
1b	Ouvrier qualifié – hors des heures normales de travail	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
1c	Ouvrier qualifié – fins de semaine ou jours fériés	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
2	Main-d'œuvre seulement en plus de ce qui précède pour chaque heure subséquente, incluant les frais connexes, comme le camion de service :			
2a	Ouvrier qualifié – heures normales de travail	40 heures	_____ \$/h	_____ \$
2b	Ouvrier qualifié – hors des heures normales de travail	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
2c	Ouvrier qualifié – fins de semaine ou jours fériés	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
3	Appel de service, incluant camion nacelle, camion creuseur (pour installer les poteaux), camion Nodwell (nacelle ou creuseur à chenilles pour utilisation hors route) et opérateur – heures normales de travail	30 heures	_____ \$/h	_____ \$
4	Appel de service, incluant camion nacelle, camion creuseur (pour installer les poteaux), camion Nodwell (nacelle ou creuseur à chenilles pour utilisation hors route) et opérateur – hors des heures de travail	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
5	Appel de service, incluant camion nacelle, camion creuseur (pour installer les poteaux), camion Nodwell (nacelle ou creuseur à chenilles pour utilisation hors route) et opérateur – fins de semaine ou jours fériés	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
6	Surveillance de la charge des transformateurs aériens	72 heures	_____ \$/h	_____ \$
7	Patrouille des systèmes aériens			
7a	Patrouille des systèmes aériens (sur route)	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
7b	Patrouille des systèmes aériens (hors route)	8 heures	_____ \$/h	_____ \$

8	Inspection des lignes aériennes à l'aide de la vision thermique			
8a	Balayage ou inspection à l'aide de la vision thermique des lignes aériennes primaires	30 km	_____ \$/km	_____ \$
8b	Balayage ou inspection à l'aide de la vision thermique des lignes aériennes secondaires	60 m	_____ \$/m	_____ \$
8c	Balayage ou inspection à l'aide de la vision thermique de l'équipement aérien	20 chaque	_____ \$/chaque	_____ \$
9	Essais des transformateurs (montés sur poteau)	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
10	Réparations et épissures des lignes aériennes	16 heures	_____ \$/h	_____ \$
11	Fil de mise à la terre	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
11a	Piquet ou plaque de terre	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
11b	Câbles de mise à la terre temporaire	16 heures	_____ \$/h	_____ \$
12	Raccordements aériens à l'équipement haute tension	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
12a	Épissure et réparation d'une ligne aérienne	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
13	Poste principal de commutation	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
13a	Remplacement des fusibles dans le poste principal	60 heures	_____ \$/h	_____ \$
14	Remplacement du coupe-circuit à fusible ou du parafoudre aérien à haute tension de 3-28 kV nominal	25 heures	_____ \$/h	_____ \$
14a	Ajout à un poteau existant de 3 coupe-circuit à fusible aérien à haute tension avec parafoudre de 3-28 kV nominal	25 heures	_____ \$/h	_____ \$
15	Remplacement de lignes aériennes dotées de câbles ASR n° 2	240 m	_____ \$/m	_____ \$
16a	Retrait et remplacement d'un coupe-circuit (disjoncteur ou fusible) monophasé de 15 à 75 kV de transformateur monté sur poteau	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
16b	Retrait et remplacement d'un coupe-circuit (disjoncteur ou fusible) triphasé de 15 à 75 kV de transformateur monté sur poteau	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
17	Maintenance des transformateurs	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
18	Poteau de classe 4 de 35 pi à 2 fils monophasé (1 PH)	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
19	Classe 3, 4 câbles triphasé (3 PH) à poteau tangent de 35 pi	20 heures	_____ \$/h	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

20a	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure montante à 4 fils 3 PH	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
20b	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure d'extrémité à 4 fils 3 PH	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
20c	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure de dérivation à 4 fils 3 PH	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
20d	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure de déviation à 4 fils 3 PH	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
20e	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure de coin à 4 fils 3 PH	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
20f	Poteau de classe 2 de 50 pi à structure tangente à 4 fils 3 PH avec 2 câbles de haubans aériens jusqu'à poteau à embase de classe 4 de 45 pi avec 2 câbles de hauban et 2 ancrés	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
21	Fourniture et installation d'une contrefiche en bois (poteau contrefiché)	6 heures	_____ \$/h	_____ \$
22a	Classe 4 – poteau de 35 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22b	Classe 4 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22c	Classe 3 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22d	Classe 3 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22e	Classe 3 – poteau de 55 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22f	Classe 2 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22g	Classe 2 – poteau de 50 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22h	Classe 2 – poteau de 55 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
23	Remplacer et installer 2 cônes ou boules de marquage (orange fluorescent résistant aux UV) pour les lignes aériennes	6 heures	_____ \$/h	_____ \$
24	Remplacer et installer 1 protecteur en plastique pour hauban (jaune résistant aux UV)	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
24a	Installer 1 hauban et 1 ancre	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
24b	Installer 2 haubans et 1 ancre	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
25	1 ancre de fondation pour poteau	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
26	Disjoncteur à l'air libre de 28 kV nominal actionné en groupe (au sol) monté sur un poteau de classe 2 et 3 de 45 pi et tapis de mise à la terre	20 heures	_____ \$/h	_____ \$

27	Donner une formation au personnel du MDN sur les procédures d'utilisation sécuritaire du disjoncteur à l'air libre de 28 kV nominal actionné en groupe (au sol) monté sur un poteau de classe 2 et 3 de 45 pi et tapis de mise à la terre, 2 périodes de 4 heures	1 lot	_____ \$/lot	_____ \$
28	Disjoncteur à vide (VFI) aérien coté pour système triphasé à 4 fils 4 160 V/28 kV et monté sur poteau de classe 3 et 4 de 45 pi muni d'un panneau de commande à sa base	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
29	Donner une formation au personnel du MDN sur les procédures d'utilisation sécuritaire du disjoncteur à vide (VFI) aérien coté pour système triphasé à 4 fils 4 160 V/28 kV et monté sur poteau de classe 3 et 4 de 45 pi muni d'un panneau de commande à sa base, 2 périodes de 4 heures	1 lot	_____ \$/lot	_____ \$
30a	Traverse en bois	5 heures	_____ \$/h	_____ \$
30b	Traverse en fibre de verre	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
31	3 indicateurs d'anomalie aériens	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
32a	Installer et moderniser l'isolateur-poulie au neutre	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
32b	Installer et moderniser l'isolateur-poulie au neutre avec support de fixation (chape de neutre)	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
33	Installer et moderniser l'isolateur de la ligne primaire pour qu'il soit de type polymère de 28 kV nominal, 3 à la fois	30 heures	_____ \$/h	_____ \$
34	Donner une formation sur l'utilisation et la sécurité de l'équipement aérien haute tension et le remplacement et la commutation des fusibles du sous-poste, au besoin	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
35	Ingénierie pour la planification et la conception du réseau électrique aérien (incluant les fichiers électroniques de CAO et les dessins certifiés)	30 heures	_____ \$/h	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.

W6895-190013/A

N° de réf. du client - Client Ref. No.

W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier

EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID

edm024

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

36	Services, matériel, matériaux et pièces de rechange supplémentaires à fournir au coût d'achat rendu de l'entrepreneur plus marge sur coût de revient de ____ % (sauf les articles gratuits)	100 000,00 \$	____%	_____ \$
TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION UN (D)				_____ \$

ANNÉE D'OPTION DEUX (Dates : à déterminer)

Article	Description	Utilisation annuelle prévue(a)	Prix unitaire ferme (b)	Prix calculé (a x b)
1	Appel de service incluant la main-d'œuvre et le camion de service, ainsi que la première heure de main-d'œuvre directe sur place :			
1a	Ouvrier qualifié – heures normales de travail	40 heures	_____ \$/h	_____ \$
1b	Ouvrier qualifié – hors des heures normales de travail	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
1c	Ouvrier qualifié – fins de semaine ou jours fériés	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
2	Main-d'œuvre seulement en plus de ce qui précède pour chaque heure subséquente, incluant les frais connexes, comme le camion de service :			
2a	Ouvrier qualifié – heures normales de travail	40 heures	_____ \$/h	_____ \$
2b	Ouvrier qualifié – hors des heures normales de travail	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
2c	Ouvrier qualifié – fins de semaine ou jours fériés	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
3	Appel de service, incluant camion nacelle, camion creuseur (pour installer les poteaux), camion Nodwell (nacelle ou creuseur à chenilles pour utilisation hors route) et opérateur – heures normales de travail	30 heures	_____ \$/h	_____ \$
4	Appel de service, incluant camion nacelle, camion creuseur (pour installer les poteaux), camion Nodwell (nacelle ou creuseur à chenilles pour utilisation hors route) et opérateur – hors des heures de travail	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
5	Appel de service, incluant camion nacelle, camion creuseur (pour installer les poteaux), camion Nodwell (nacelle ou creuseur à chenilles pour utilisation hors route) et opérateur – fins de semaine ou jours fériés	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
6	Surveillance de la charge des transformateurs aériens	72 heures	_____ \$/h	_____ \$
7	Patrouille des systèmes aériens			
7a	Patrouille des systèmes aériens (sur route)	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
7b	Patrouille des systèmes aériens (hors route)	8 heures	_____ \$/h	_____ \$

8	Inspection des lignes aériennes à l'aide de la vision thermique			
8a	Balayage ou inspection à l'aide de la vision thermique des lignes aériennes primaires	30 km	_____ \$/km	_____ \$
8b	Balayage ou inspection à l'aide de la vision thermique des lignes aériennes secondaires	60 m	_____ \$/m	_____ \$
8c	Balayage ou inspection à l'aide de la vision thermique de l'équipement aérien	20 chaque	_____ \$/chaque	_____ \$
9	Essais des transformateurs (montés sur poteau)	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
10	Réparations et épissures des lignes aériennes	16 heures	_____ \$/h	_____ \$
11	Fil de mise à la terre	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
11a	Piquet ou plaque de terre	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
11b	Câbles de mise à la terre temporaire	16 heures	_____ \$/h	_____ \$
12	Raccordements aériens à l'équipement haute tension	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
12a	Épissure et réparation d'une ligne aérienne	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
13	Poste principal de commutation	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
13a	Remplacement des fusibles dans le poste principal	60 heures	_____ \$/h	_____ \$
14	Remplacement du coupe-circuit à fusible ou du parafoudre aérien à haute tension de 3-28 kV nominal	25 heures	_____ \$/h	_____ \$
14a	Ajout à un poteau existant de 3 coupe-circuit à fusible aérien à haute tension avec parafoudre de 3-28 kV nominal	25 heures	_____ \$/h	_____ \$
15	Remplacement de lignes aériennes dotées de câbles ASR n° 2	240 m	_____ \$/m	_____ \$
16a	Retrait et remplacement d'un coupe-circuit (disjoncteur ou fusible) monophasé de 15 à 75 kV de transformateur monté sur poteau	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
16b	Retrait et remplacement d'un coupe-circuit (disjoncteur ou fusible) triphasé de 15 à 75 kV de transformateur monté sur poteau	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
17	Maintenance des transformateurs	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
18	Poteau de classe 4 de 35 pi à 2 fils monophasé (1 PH)	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
19	Classe 3, 4 câbles triphasé (3 PH) à poteau tangent de 35 pi	20 heures	_____ \$/h	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

20a	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure montante à 4 fils 3 PH	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
20b	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure d'extrémité à 4 fils 3 PH	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
20c	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure de dérivation à 4 fils 3 PH	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
20d	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure de déviation à 4 fils 3 PH	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
20e	Poteau de classe 2 de 45 pi à structure de coin à 4 fils 3 PH	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
20f	Poteau de classe 2 de 50 pi à structure tangente à 4 fils 3 PH avec 2 câbles de haubans aériens jusqu'à poteau à embase de classe 4 de 45 pi avec 2 câbles de hauban et 2 ancrés	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
21	Fourniture et installation d'une contrefiche en bois (poteau contrefiché)	6 heures	_____ \$/h	_____ \$
22a	Classe 4 – poteau de 35 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22b	Classe 4 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22c	Classe 3 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22d	Classe 3 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22e	Classe 3 – poteau de 55 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22f	Classe 2 – poteau de 45 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22g	Classe 2 – poteau de 50 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
22h	Classe 2 – poteau de 55 pi	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
23	Remplacer et installer 2 cônes ou boules de marquage (orange fluorescent résistant aux UV) pour les lignes aériennes	6 heures	_____ \$/h	_____ \$
24	Remplacer et installer 1 protecteur en plastique pour hauban (jaune résistant aux UV)	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
24a	Installer 1 hauban et 1 ancre	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
24b	Installer 2 haubans et 1 ancre	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
25	1 ancre de fondation pour poteau	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
26	Disjoncteur à l'air libre de 28 kV nominal actionné en groupe (au sol) monté sur un poteau de classe 2 et 3 de 45 pi et tapis de mise à la terre	20 heures	_____ \$/h	_____ \$

27	Donner une formation au personnel du MDN sur les procédures d'utilisation sécuritaire du disjoncteur à l'air libre de 28 kV nominal actionné en groupe (au sol) monté sur un poteau de classe 2 et 3 de 45 pi et tapis de mise à la terre, 2 périodes de 4 heures	1 lot	_____ \$/lot	_____ \$
28	Disjoncteur à vide (VFI) aérien coté pour système triphasé à 4 fils 4 160 V/28 kV et monté sur poteau de classe 3 et 4 de 45 pi muni d'un panneau de commande à sa base	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
29	Donner une formation au personnel du MDN sur les procédures d'utilisation sécuritaire du disjoncteur à vide (VFI) aérien coté pour système triphasé à 4 fils 4 160 V/28 kV et monté sur poteau de classe 3 et 4 de 45 pi muni d'un panneau de commande à sa base, 2 périodes de 4 heures	1 lot	_____ \$/lot	_____ \$
30a	Traverse en bois	5 heures	_____ \$/h	_____ \$
30b	Traverse en fibre de verre	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
31	3 indicateurs d'anomalie aériens	10 heures	_____ \$/h	_____ \$
32a	Installer et moderniser l'isolateur-poulie au neutre	20 heures	_____ \$/h	_____ \$
32b	Installer et moderniser l'isolateur-poulie au neutre avec support de fixation (chape de neutre)	4 heures	_____ \$/h	_____ \$
33	Installer et moderniser l'isolateur de la ligne primaire pour qu'il soit de type polymère de 28 kV nominal, 3 à la fois	30 heures	_____ \$/h	_____ \$
34	Donner une formation sur l'utilisation et la sécurité de l'équipement aérien haute tension et le remplacement et la commutation des fusibles du sous-poste, au besoin	8 heures	_____ \$/h	_____ \$
35	Ingénierie pour la planification et la conception du réseau électrique aérien (incluant les fichiers électroniques de CAO et les dessins certifiés)	30 heures	_____ \$/h	_____ \$

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

36	Services, matériel, matériaux et pièces de rechange supplémentaires à fournir au coût d'achat rendu de l'entrepreneur plus marge sur coût de revient de ___ % (sauf les articles gratuits)	100 000,00 \$	____%	_____ \$
TOTAL DE L'ANNÉE D'OPTION DEUX (E)				_____ \$
TOTAL (A+B+C+D+E)				_____ \$

Rabais de Volume		
Niveau	Description	Remise Ferme
1	Pour les commandes subséquentes à l'offre à commandes émises entre 50,000.00 \$ et 99,999.99 \$, taxes applicables en sus, un rabais de ___% sera appliqué au total.	____%
2	Pour les commandes subséquentes à l'offre à commandes émises entre 100,000.00 \$ et 149,999.99 \$, taxes applicables en sus, un rabais de ___% sera appliqué au total.	____%
3	Pour les commandes subséquentes à l'offre à commandes émises 150,000.00+ \$, taxes applicables en sus, un rabais de ___% sera appliqué au total.	____%

N° de l'invitation - Solicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

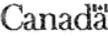
N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »

LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

APR 19 2018

 Government of Canada / Gouvernement du Canada		Contract Number / Numéro du contrat W6895-19-0013 Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED	
SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)			
PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE 1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine DND		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction RPOps(W) Det Cold Lake	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance		3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Over Head Power Line Maintenance Contract			
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? / Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? / Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis			
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? / Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) / (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. / Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui	
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? / S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui	
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès			
Canada <input type="checkbox"/>		NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	
Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>			
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion			
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/> Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies) / Préciser le(s) pays:		All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies) / Préciser le(s) pays:	
		No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/> Restricted to: / Limité à: <input type="checkbox"/> Specify country(ies) / Préciser le(s) pays:	
7. c) Level of information / Niveau d'information			
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/> PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/> PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET <input type="checkbox"/> TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/> TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		NATO UNCLASSIFIED <input type="checkbox"/> NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/> NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> NATO SECRET <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET <input type="checkbox"/> COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	
		PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/> PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/> PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET <input type="checkbox"/> TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/> TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>	
TBS/SCT 350-103(2004/12)		Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED	
			

N° de l'invitation - Solicitation No.
 W6895-190013/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
 edm024
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS



Contract Number / Numéro du contrat W6895-19-0013
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART A (continued) / PARTIE A (suite)

8 Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?
 If Yes, indicate the level of sensitivity
 Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité : No Yes
 Non Oui

9 Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?
 Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?
 Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : No Yes
 Document Number / Numéro du document : Non Oui

PART B: PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B: PERSONNEL (FOURNISSEUR)

10 a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMPLACEMENTS	Special comments Commentaires spéciaux _____		

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.
 REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10 b) May unscreened personnel be used for portions of the work?
 Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?
 If Yes, will unscreened personnel be escorted? *On des premises unscreened pers. may only access public/reception zone*
 Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté? No Yes *SM*
 Non Oui

PART C: SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C: MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)

INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS

11 a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes
 Non Oui

11 b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?
 Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC? No Yes
 Non Oui

PRODUCTION

11 c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?
 Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ? No Yes
 Non Oui

INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)

11 d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?
 Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? No Yes
 Non Oui

11 e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?
 Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale? No Yes
 Non Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

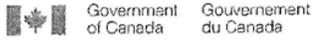
Security Classification / Classification de sécurité
 UNCLASSIFIED



N° de l'invitation - Solicitation No.
 W6895-190013/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
 edm024
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS



Contract Number / Numéro du contrat W6895-19-0013
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

PART C (continued) / PARTIE C (suite)

For users completing the form manually use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
 Les utilisateurs qui remplissent le formulaire manuellement doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
 Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire en ligne (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category Catégorie	PROTECTED PROTÉGÉ			CLASSIFIED CLASSIFIÉ				NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED NATO DIFFUSION RESTRICTION	NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COMSEC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET TRÈS SECRET	
											A	B	C				CONFIDENTIAL
Information / Assets Renseignements / Biens Production																	
IT Media / Support TI																	
IT Link / Lien électronique																	

- 12 a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
 La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.
- 12 b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
 La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
 UNCLASSIFIED



ANNEXE « D »

EXIGENCES EN MATIÈRE D'ASSURANCE

Assurance de responsabilité civile commerciale

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

2. La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
 - b. Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
 - c. Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
 - d. Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
 - e. Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.
 - f. Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
 - g. Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
 - h. Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
 - i. Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : Couvre les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
 - j. Avis d'annulation : L'entrepreneur fournira à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours avant l'annulation de la police ou tout autre changement à la police d'assurance.
 - k. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
 - l. Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.
 - m. Assurance automobile des non-propriétaires : Couvre les poursuites contre l'entrepreneur du fait de l'utilisation de véhicules de location ou n'appartenant pas à l'entrepreneur.

- q. Pollution subite et accidentelle (minimum 120 heures) : Pour protéger l'entrepreneur à l'égard des responsabilités découlant de dommages causés par la pollution accidentelle.
- r. Droits de poursuite : Conformément à l'alinéa 5 d) de la [Loi sur le ministère de la Justice](#), L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

*Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

*Avocat général principal
Section du contentieux des affaires civiles
Ministère de la Justice
234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8*

Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

Assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une assurance responsabilité contre les erreurs et les omissions (également appelée assurance responsabilité civile professionnelle) d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit en aucun cas être inférieure à 1 000 000 \$ par sinistre et suivant le total annuel, y compris les frais de défense.
2. S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
3. L'avenant suivant doit être compris :

Avis d'annulation : L'entrepreneur fournira à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours avant l'annulation de la police ou tout autre changement à la police d'assurance.

Assurance responsabilité civile automobile

1. L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance automobile d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par accident ou par incident.

2. La police d'assurance doit comprendre les éléments suivants :
 - a. Assurance de responsabilité civile - limite minimale de 2 000 000 \$ par accident ou par incident;
 - b. Assurance individuelle - lois de toutes les juridictions;
 - c. Garantie non-assurance des tiers;
 - d. Avis d'annulation : L'entrepreneur fournira à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours avant l'annulation de la police ou tout autre changement à la police d'assurance.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E »

RAPPORTS D'OFFRE A COMMANDES

Chaque rapport d'utilisation doit présenter des données faisant état de tous les travaux effectués dans le cadre d'une commande.

Faire parvenir a:

Télécopieur: (780) 497-3510
Courriel: WST.PA-EDM@pwgsc-tpsgc.gc.ca

PERIODE:

- Premier trimestre: du 1er avril au 30 juin.
 Deuxième trimestre: du 1er juillet au 30 septembre.
 Troisième trimestre: du 1er octobre au 31 décembre.
 Quatrième trimestre: du 1er janvier au 31 mars.

Les rapports d'utilisation doivent être présents dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de mise à jour.

FOURNISSEUR : _____
No DE L'OFFRE A COMMANDES : _____
MINISTERE OU ORGANISME : _____

Numéro de commande	Description	Valeur en dollars (incluant la TPS)

A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:	
B) Commandes totales accumulées à ce jour:	
(A+B) Commandes totales accumulées:	

AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période

PRÉSENTÉ PAR:

Nom: _____ Numéro de téléphone: _____

SIGNATURE: _____ DATE: _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W6895-190013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W6895-190013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
EDM-8-41099

Id de l'acheteur - Buyer ID
edm024
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « F »

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)